

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 25 JUN 2019**

L'an deux mil dix-neuf,

Le mardi 25 juin 2019,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL 34/2019

Objet : Approbation de l'avenant n°5 à la délégation du service public par concession pour le transport et la distribution de chaleur

- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- Mme DARMON (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme FARGEOT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. QUEANT (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire - CPS) ; M. BERNARD (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. BOYER (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; - M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire - CPS) ; M. SFERRAZZA (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Marie-Claude FARGEOT est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Le 18/06/2019

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 24
VOTANTS : 24

Délibération DL34/2019

Approbation de l'avenant n°5 à la délégation du service public par concession pour le transport et la distribution de chaleur

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°61 du 21 décembre 2010 approuvant la conclusion de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur du SIOM avec le groupement des sociétés Dalkia et SVD 28,

Vu la convention de délégation de service public par concession du service de transport et de distribution de chaleur du SIOM Vallée de Chevreuse et notamment son article 59 relatif aux modes de financement des ouvrages de premier établissement,

Vu le projet d'avenant n°5 ci-joint,

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité d'intégrer le bilan financier définitif des travaux de premier établissement et de réviser les tarifs des usagers en conséquence,

Considérant la capacité de renégociation des emprunts contractés par le délégataire et les avantages financiers que pourraient en tirer les usagers et le délégataire,

Considérant les évolutions de charges fiscales et leur impact potentiel sur les charges d'exploitation de la délégation de service public à prendre en compte,

Après en avoir délibéré, avec : 23 voix pour et 1 abstention, Monsieur AMBROISE Pascal.

- **Approuve** l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public par concession qui lui est soumis,
- **Autorise** le Président du SIOM à signer l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public par concession du service de transport et de distribution de chaleur du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le :
Affichée le :

28 JUIN 2019

28 JUIN 2019

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

www.siom.fr



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL34_2019
Date de la décision:	2019-06-25 00:00:00+02
Objet:	Approbation de l'avenant n°5 à la délégation du service public par concession pour le transport et la distribution de chaleur
Classification matières/sous-matières:	1.2
Identifiant unique:	091-200062321-20190625-DL34_2019-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20190625-DL34_2019-DE-1-1_0.xml	text/xml	1200
<i>nom original:</i>		
Annexe DL 34.pdf	application/pdf	721190
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20190625-DL34_2019-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	721190
<i>nom original:</i>		
DL 34.pdf	application/pdf	129206
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20190625-DL34_2019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	129206
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL 34.pdf	application/pdf	87360
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20190625-DL34_2019-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	87360

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 juin 2019 à 11h48min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2019 à 11h50min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2019 à 11h50min08s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 juin 2019 à 11h55min33s	Recu par le MIAT le 2019-06-28